

**Objet :** *RS - Approbation de la convention d'occupation de la forêt domaniale du Nant des Granges entre Grand Chambéry et l'Office national des forêts, pour l'exploitation du captage des Garins situé sur la commune du Châtelard*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochoix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 066-23

objet **RS - Approbation de la convention d'occupation de la forêt domaniale du Nant des Granges entre Grand Chambéry et l'Office national des forêts, pour l'exploitation du captage des Garins situé sur la commune du Châtelard**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que le captage des Garins, situé en forêt domaniale du Nant des Granges sur la commune du Châtelard, a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2019 édictant les exigences à respecter pour protéger la ressource contre les pollutions microbiologiques et chimiques.

La convention d'occupation temporaire consentie dans ce cadre par l'Office national des forêts (ONF) à la Communauté de communes du Cœur des Bauges a expiré le 31 décembre 2019 et nécessite donc d'être renouvelée.

La convention proposée par l'ONF fixe les conditions dans lesquelles Grand Chambéry s'engage à exercer son activité, dans le respect des conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale et dans le respect de la politique de gestion durable des forêts mise en œuvre par l'ONF. Elle prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la durée d'exploitation du captage.

En contrepartie de la mise à disposition des terrains concernés par le périmètre de protection immédiate et de ceux devant accueillir les équipements accessoires au captage, et la création des périmètres de protection rapprochée et éloignée imposant à l'ONF des contraintes de gestion, Grand Chambéry lui versera :

- une indemnité de 6 400 € à la date de signature de la convention,
- une indemnité annuelle de 400 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention d'occupation de la forêt domaniale du Nant des Granges entre Grand Chambéry et l'Office national des forêts, pour l'exploitation du captage des Garins sur la commune du Châtelard,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **066-23**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention d'occupation de la forêt domaniale du Nant des Granges entre Grand Chambéry et l'Office national des forêts, pour l'exploitation du captage des Garins situé sur la commune du Châtelard

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) : Convention ONF

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29568H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29568H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023